

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 9

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ECONOMIE

L'homme le plus influent de l'économie suisse représente plus de 4 mrd de fr

L'homme le plus influent de l'économie suisse (par le capital-action cumulé des sociétés dans lesquelles il détient un mandat d'administrateur) représente plus de 4 mrd de fr. C'est ce qu'il ressort du Répertoire des administrateurs publié par Orell Füssli.

La liste des « Top 100 », soit des cent principaux administrateurs en Suisse en fonction du capital-actions cumulé des entreprises que chacun représente, est emmenée par M. Rainer E. Gut, qui détient des mandats dans onze conseils d'administration et représente ainsi un capital-actions de 4,05 mrd de fr. au total. M. Gut est suivi par MM. Henry C.M. Bodmer, Felix E. Iselin, Louis von Planta et Philippe de Weck, qui représentent chacun un capital cumulé de 3 à 4 mrd. de fr. Le répertoire établi par la maison Orell Füssli nous livre également une liste « Top 100 » des cent principaux administrateurs du pays en fonction du nombre de mandats qu'ils détiennent. Y figurent surtout, selon les indications données par l'éditeur lors d'une conférence de presse, des avocats d'affaires représentant diverses sociétés de domicile et de boîte à lettres. En tête de cette liste figure un avocat tessinois, M. Lorenzo Gilardoni, qui détient 221 mandats. Viennent ensuite 33 personnes qui sont mandatées chacune dans plus de cent conseils d'administration. Chacune des cents personnes citées dans la liste possède d'ailleurs plus de soixante mandats. La femme la plus influente, selon le capital cumulé, se trouve au 75^e rang avec 1,4 mrd de fr. Dans la liste établie en fonction du nombre de mandats, la première femme se trouve au 77^e rang avec 62 mandats. La part totale détenue par les femmes sur l'ensemble de cette dernière liste est de 16,4 % avec 19 634 représentations. **ATS.**

Swissair adopte

le système des trois classes

Depuis l'été 1984, Swissair a adopté le système des trois classes, en introduisant en plus de la 1^{re} classe et de la classe économique, une « classe affaires » sur les longs courriers et les longs trajets européens.

ATS.

Une entreprise tessinoise abreuvera les pèlerins de la Mecque

Une entreprise de Mezzovico (TI), Water-Line SA, va fournir à l'Arabie Saoudite plusieurs installations de production d'eau potable destinée aux pèlerins de la Mecque. Ainsi que le directeur de la société, M. R. Colla, l'a précisé à l'ATS, la commande portera sur la livraison de trente-cinq installations dans un intervalle de trois ans pour une valeur totale de 14,5 millions de francs suisses.

Le projet prévoit la production annuelle de 14 millions de sachets de plastique conte-

nant un litre d'eau potable et qui seront distribués gratuitement aux pèlerins. L'idée vient du roi Fahd d'Arabie Saoudite en personne qui a financé le projet. Deux installations, qui effectuent à tour de rôle les opérations d'épuration, de régénération, d'emballage et de conservation, seront livrées prochainement.

Créée en 1973, Water-Line emploie aujourd'hui trente-cinq personnes près de Lugano et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 4 mio de fr. Elle espère tripler ce résultat au cours des prochaines années grâce à la commande saoudite. Actuellement dans des mains tessinoises, le capital pourrait être augmenté pour faire face aux nouveaux besoins, a indiqué M. Colla. Parmi ses clients, la société compte plusieurs pays du tiers-monde mais également les villes de Zurich, Lausanne, Genève, Madrid, Bergamo, Cordone et Stuttgart. **ATS.**

La Chine offre de stocker des déchets radioactifs suisses sur son territoire

Une proposition jugée intéressante du côté suisse, mais qui ne dispense pas notre pays de trouver lui-même une solution à l'entreposage des déchets

La Chine offre de stocker sur son territoire, contre rémunération, une partie des déchets radioactifs produits dans les centrales nucléaires suisses. On confirme en effet à Berne que des contacts informels ont eu lieu à fin janvier à ce sujet entre une délégation chinoise et des représentants de l'Administration fédérale. D'autres discussions avaient eu lieu au cours des mois précédents entre Chinois et représentants de l'industrie électrique suisse.

La Chine propose en fait à notre pays le même genre de services qu'elle a déjà offert à plusieurs pays européens. Selon des informations publiées par la presse allemande, un accord a été signé le 15 janvier dernier entre des sociétés nucléaires allemandes (notamment la « Nukem SARL ») et la « China Nuclear Energy Industry Corp. » représentée par le vice-ministre chinois de l'industrie nucléaire, M. Shinsheng Wang. La Chine est prête à « importer » 4000 tonnes de déchets radioactifs européens jusqu'en l'an 2000, moyennant une rémunération globale de 6 milliards de dollars, soit 1500 dollars par kilo. Ces déchets (qui se présenteraient sous la forme d'éléments de combustible irradiés et non retraités) seraient stockés dans le désert de Gobi. La Chine fait ainsi son entrée, mais à l'autre extrémité, dans le marché mondial du cycle du combustible nucléaire.

Du côté suisse, on ne cache pas l'intérêt que peut offrir ce genre de solution. Cet intérêt est double. D'une part, soulignent les experts, il est plus judicieux d'un point de vue technique de rassembler les déchets radioactifs dans les endroits du globe qui se

A vendre

Chalet en Savoie

10 km de St Jean de Maurienne
Altitude 1000 m.

A 200 m. des remonte-pentes

Salle séjour - cuisine - 2 chambres - salle d'eau - sur sous-sol garage. Eau - électricité. Téléphone. Sur terrain 1230 m.

Prix : 370.000 F

Tél. M. Dubois

(6) 432.04.57.

Heures bureau

096.67.14, après 20 heures,

ou s'adresser

**11 place Colonel-Fabien.
77130 Montereau.**

Paris

Société Suisse de Gymnastique

Dimanche 7 octobre

**Traditionnelle
marche d'automne**

avec pique-nique
ou repas restaurant.

Pour tous renseignements
et inscriptions s'adresser au
président Alfred Ammon

16, rue Taine

Tél. : (1) 307.61.43

lapsus calami

N° 7/8

Il s'agissait de la Philharmonique de Canobbio et non de Cernobbio.

Notre nouveau consul s'appelle Conrad Marty et non Mati.

Madame Wingerter, épouse du président de l'Apgis et non Wingertner.

Avec tous nos regrets

M.S.

Suite page 18.

Tribune libre

Les lecteurs nous écrivent...



Le « *Messenger Suisse* » est souvent amené à se faire l'écho de questions controversées. C'est la règle de toute bonne information. Afin toutefois d'éviter les malentendus, nous publierons désormais les textes en cause sous une rubrique « Tribune libre » et sous la seule responsabilité morale de leurs signataires. La contribution ci-après, qui inaugure cette rubrique, émane du Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris (GEHP) dont on sait l'intérêt qu'il porte aux questions concernant les Suisses à l'étranger. Nous le commentons tout aussi librement que le GEHP ici s'exprime.

Réd.

« Non, Monsieur Paillard on n'a pas gagné, on a perdu ! »

Le cri de victoire de M. Paillard saluant dans « *Le Messenger* » de mars 1984 l'approbation par le peuple du projet de loi sur la transmission de la nationalité, aura surpris bon nombre de nos compatriotes de l'étranger à commencer par ceux que la nouvelle loi empêchera désormais de transmettre cette nationalité à leur conjoint.

Soutenir un projet de révision constitutionnelle qui, par abrogation de l'article 54 alinéa 4 de la Constitution Fédérale, appauvrit et discrimine les Suisses de l'étranger apparaissait déjà peu conciliable avec la prétention de les représenter, mais s'en féliciter publiquement passe les limites de l'acceptable.

La loyauté appelait de la part du Secrétariat des Suisses de l'étranger d'attirer, avant la votation du 4 décembre 1984, l'attention des citoyens du dehors et du dedans sur les conséquences néfastes d'un projet de loi comportant l'annulation de la transmission automatique de la nationalité suisse au conjoint étranger. Non seulement il s'en est gardé, mais par un communiqué qui dissimulait le risque impliqué dans l'abrogation de l'article 54, il a contribué à égarer l'opinion.

Le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris a tenté contre maints obstacles de faire son travail d'information. Il n'est pas le seul. Jean Inebnit, professeur à l'Université de Leeds et fondateur du « *Swiss Action Group* », a lutté

jusqu'à sa mort pour les droits politiques des Suisses de l'étranger. Dans son article, M. Paillard y fait allusion sans le nommer, gêné peut-être par le souvenir de l'obstruction que son secrétariat n'a cessé de lui opposer de son vivant ».

Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris

Sans l'existence du Secrétariat des Suisses de l'étranger l'idée du professeur Inebnit n'aurait peut-être pas été concrétisée.

En effet, c'est cet organisme qui a lancé l'action de décembre 1976 par le truchement notamment de notre journal (voir commentaire dans le numéro de juin 1977), action qui a d'ailleurs été renouvelée sur une base plus élaborée en décembre 1978.

D'autre part, on ne s'aurait attribuer la paternité de la modification de l'article 57 de la Constitution fédérale à l'Organisation des Suisses de l'étranger. En effet, cette modification est une suite logique de la décision prise par le peuple et des cantons le 14 juin 1981. Ce jour-là, le principe de l'égalité juridique entre hommes et femmes a été introduit. Il convient de l'appliquer dans les faits, ce qui va prendre quelques six à huit ans pour le problème de la transmission de la nationalité.

Déjà, le 4 décembre 1983, par la modification de l'article 44, le peuple suisse et les cantons ont rendu justice aux mères suisses ayant épousé un étranger, puisqu'elles pourront très bientôt transmettre leur nationalité à leurs enfants sans discrimination de lieu de naissance.

M.S.

N. B.

Les lecteurs souhaitant prendre connaissance des principaux passages de la Lettre ouverte du « *Swiss Action Group*-Jean Inebnit » peuvent s'adresser à la Rédaction du M.S. qui leur en fera parvenir une copie.

Suite de la page 15.

prêtent le mieux à leur stockage définitif, par exemple au milieu des déserts. D'autre part, stocker ses déchets dans un pays comme la Chine offrirait à la Suisse, en queue de cycle du combustible, les mêmes possibilités de diversification que notre pays cherche à obtenir dans le domaine de l'approvisionnement en énergie. Il faut rappeler par ailleurs que la démarche chinoise n'est pas une « première » ; sous le régime du Shah, l'Iran avait offert le même genre de services.

Une solution « suisse » reste nécessaire

La proposition chinoise ne dispense toutefois pas la Suisse de chercher sur son propre territoire une solution au stockage définitif des déchets radioactifs. On sait que la Confédération a chargé les producteurs suisses d'électricité d'administrer jusqu'en 1985 la preuve qu'une méthode sûre de stockage des déchets nucléaires est réalisable dans notre pays. La CEDRA a élaboré, pour le compte des producteurs suisses d'électricité, un concept d'élimination des déchets radioactifs et poursuit actuellement dans notre pays des recherches visant notamment à déterminer dans le sous-sol de la Suisse, les endroits les plus appropriés à l'entreposage des déchets radioactifs de toute nature. Toutefois, en ce qui concerne les déchets hautement radioactifs (les éléments de combustible irradiés ou les déchets issus du retraitement de ces éléments), dont le volume est modeste, la construction proprement dite d'un dépôt de stockage définitif ne devrait pas être réalisée avant le premier quart du siècle prochain en Suisse, ce qui laisse aux responsables le temps d'étudier diverses solutions possibles. Le but de l'industrie électrique suisse est donc d'administrer la preuve que l'entreposage définitif des déchets est réalisable dans notre pays, tout en poursuivant le dialogue avec d'autres pays.

En ce qui concerne la Chine, on indique à l'Office fédéral de l'Energie à Berne que la balle est maintenant dans le camp des producteurs d'électricité. C'est à eux qu'il appartient maintenant de manifester leur intérêt pour la « solution chinoise ». Toute négociation entre l'industrie électrique suisse et la Chine devrait toutefois être supervisée par Berne et remplir un certain nombre de conditions. Parmi ces conditions figureraient le respect des exigences de l'Agence internationale de l'Energie Atomique en matière de contrôle des installations nucléaires et de surveillance des mouvements de matières radioactives.

Jean-Luc Lederrey
Journal de Genève